Image not found or type unknown

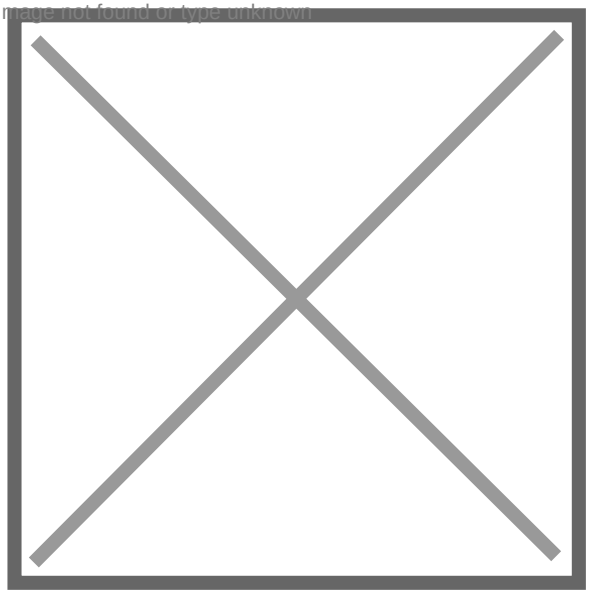

Démission pour harcélement

Par **choubinette**, le **10/02/2010** à **10:03**

bonjour,

je subi depuis un an un harcélement moral de la part de mon supérieur et souhaite démissioner pour retrouver un nouveau poste.

Je suis depuis 5 ans dans une entreprise dans laquel je ne me plait pas et suite à une demande de CIF pour me réorienter vers une autre activité (qui m'a été refusé) je subi le harcelement de mon chef.
Ca se traduit par des tetes à tetes dans son bureau ou on me repéte que je n'ai rien compris au monde professionel, que je suis qu'une enfant gaté et que je connais pas la chance que j'ai d'etre dans cette boite. Qu'il faut que je revoi l'ordre de mes priorité, que je n'aurai pas de congé jusqu'a nouvel ordre, qu'il n'a plus confiance en moi et que je n'aurai pas de 2eme chance. Plusieurs entretiens de ce style sans jamais de reproche sur mon travail.

Puis ensuite qu'en il distribue les dossiers interessants à traiter, il m'ignore complétement et contourne mon bureau, je me retrouve avec les taches ingrates et dont personne de veut car innintéressantes..
certains de mes collegues n'ose plus me parler puisqu'ils voient que je suis mise de coté par le boss et ne voudrais pas etre les prochains (je ne suis pas la 1ere a qui ca arrive).
J'ai été arrété par mon medecin pour dépression car j'ai eu un gros passage a vide avec crise d'angoisse etc... et mon chef m'a envoyé voir la medecine du travail car il ne croit pas que je soit malade mais que je suis "une petite nature" (médecine qui a confirmé le harcélement et m'a conseillé de partir de l'entreprise).

Je cherche un emploi pour pouvoir en partir et j'ai passé pas mal d'entretiens, mais les recruteurs me disent qu'ils embauchent en priorité des demandeurs d'emploi et que moi j'ai un

cdi dc je ne suis pas prioritaire et j'ai également un préavis donc pas dispo de suite.

J'aimerai donc pouvoir démissioner pour harcélement pour avoir droit aux assedics et continuer mes recherches.
Je sais qu'il faut porter plainte mais je ne veut pas aller en justice, je veut juste sortir de tout ca et recommencer a zero. Est ce que si je porte plainte contre X cela reste valable pour les assedics? ou est ce que je peux demander a ce que la plainte de soit pas transmise devant le procureur?, Je ne veux pas que ca resurgisse et je n'ai pas les moyens d'engager une procédure.
Merci d'avance pour vos reponses.

Par **pepelle**, le **18/02/2010** à **18:57**

Bonsoir
Pourquoi aller chercher une solution hasardeuse (démission avec griefs invoqués envers l'employeur et passage devant le CPH pour faire requalifier en licenciement abusif, en sachant qu'en attendant de passer devant le CPH vous n'aurez pas droit au chomage) ?
Si le médecin vous a indiqué lui même qu'il y avait harcèlement, il faut faire un licenciement pour inaptitude, tout simplement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés